



REGLEMENT INTERIEUR

2023-2024

CERTIFICAT MEDICAL

Pour les +18 ans : un certificat médical (moins de 3 mois) est **obligatoire** dès le premier cours et reste valable trois ans.

Pour les gymnastes en compétition Performance, ou majeur un certificat médical leur sera demandé.

OBLIGATIONS ET DEVOIRS DES PARENTS

Les parents ou accompagnateurs des jeunes doivent s'assurer, pour un entraînement ou une compétition, que l'entraîneur est bien arrivé avant de laisser leur enfant et de repartir. Un retard ou une absence imprévue de l'entraîneur pourrait exposer les enfants à un risque ou un danger. La responsabilité du club n'est engagée qu'après l'arrivée de l'entraîneur dans la salle. La responsabilité du club s'arrête dès la fin du cours.

Les parents seront sollicités pour participer à la vie de l'association (déplacements, compétitions, manifestations, travaux administratifs...) Pour les compétitions et pour les stages, une participation financière leur sera demandée.

Tout accident doit être déclaré immédiatement à l'entraîneur présent et le certificat médical descriptif doit être remis rapidement.

L'accès aux aires d'entraînement est interdit aux personnes ne faisant pas partie du fonctionnement du club.

OBLIGATIONS ET DEVOIRS DES PARTICIPANTS

1. D'arriver 10mn avant le début de l'entraînement ; les horaires pour chacun sont définis au moment de l'inscription.
2. D'installer et ranger le matériel utilisé pour la séance, chacun doit y participer en fonction de ses capacités.
3. D'avoir une tenue adaptée à la pratique de la gymnastique (justaucorps ou short et tee-shirt). Pour l'échauffement, une paire de chaussons de gymnastique est recommandée. Les cheveux doivent être correctement attachés.

4. Des vestiaires sont à la disposition des licenciés. Le club n'est pas responsable des objets perdus ou volés pendant les cours. Par mesure de sécurité, le port des bijoux ou objets dangereux est interdit durant les cours. Les entraîneurs s'accorderont le droit de couper les bracelets brésiliens.
5. Il est interdit de consommer des aliments ou des chewing-gums dans les salles.
6. De participer activement, sérieusement et régulièrement à tous les entraînements. L'inscription d'une gymnaste en compétition, **implique une présence parfaitement régulière aux cours pour ne pas pénaliser le travail de l'entraîneur et de l'équipe, une présence obligatoire à toutes les compétitions, un respect du calendrier compétitif, une implication des familles pour assurer les transports aller/retour sur les lieux des compétitions et, l'engagement moral de la gymnaste et de ses parents.** La présence des parents aux compétitions est vivement souhaitée afin d'encourager les gymnastes. L'OG Gym se réserve le droit de demander le remboursement des frais engagés pour des inscriptions où le candidat ne se serait pas présenté sans raison valable. Le non respect des consignes et des recommandations peut entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de la gymnaste.
Les frais d'hébergement et de restauration pour les finales nationales, seront organisés par le club mais resteront à la charge des parents.
7. La tenue réglementaire en compétition est le justaucorps du club, la veste du club et un shorty noir.
8. L'équipe technique (Responsable technique, Entraîneurs, Président) est seule décisionnaire des changements de catégories des gymnastes d'une année sur l'autre, de l'affectation des gymnastes dans les différents groupes de niveaux et des engagements dans les compétitions.
9. L'OG Gym diffuse ses informations via le site internet, le panneau d'affichage à Marcel Payen et au sein de la salle du foyer des arts.
10. Les 3 « **R** »

Gymnastes, entraîneurs, dirigeants, parents, Chacun et Tous ensemble nous devons avoir l'esprit d'Equipe :

Respect

Responsabilité

Reconnaissance